

<https://www.snetap-fsu.fr/Covid19-Titularisation-des-stagiaires-de-l-annee-scolaire-2019-2020-le.html>



**Covid19 : Titularisation des  
stagiaires de l'année scolaire  
2019-2020 : le ministère fait  
porter les conséquences du  
confinement sur leurs épaules**

Date de mise en ligne : jeudi 30 avril 2020

**!**

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail -

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Le ministère de l'Agriculture vient de publier sa note de service relative à l'adaptation de la procédure de titularisation en raison du confinement.

**Refusant toute modification réglementaire, pourtant possible, permise par les ordonnances instaurant l'état d'urgence sanitaire, le ministère opte « simplement » pour un report de la procédure pour les stagiaires qui n'ont pas pu être inspectés avant le confinement.**

**Ces stagiaires seront donc inspectés avant le 16 octobre 2020.**

Le Snetap-FSU déplore avec vigueur cette décision qui fait porter sur les épaules de ces stagiaires les conséquences du confinement. **Ces stagiaires vont se retrouver dans une situation particulièrement inconfortable, stressante puisqu'ils/elles seront dans un nouvel établissement, devant de nouvelles classes (avec des conditions sanitaires encore inconnues) lors de cette inspection, bien loin donc de conditions optimales pour une inspection de titularisation !**

Le Snetap-FSU avait défendu l'idée d'une procédure exceptionnelle et bienveillante ([à retrouver ici](#)). Manifestement, notre ministère a beaucoup de mal, à cela, préférant se retrancher derrière une lecture froide des textes réglementaires qu'il n'a pas souhaité modifier ! **Le Snetap-FSU regrette vivement cette attitude.**

Le Snetap-FSU a tout de même obtenu la rétroactivité de la titularisation à la date « ordinaire » du 1er septembre 2020.

Le Snetap-FSU va très rapidement saisir la [DGER](#) pour que dès maintenant un accompagnement réel soit fait pour ces stagiaires « prolongés » dans cette situation. À ce stade, la seule préconisation inscrite dans la note de service qu'il faudra vérifier - un emploi du temps comparable à celui assuré cette année scolaire, ne saurait être suffisante !

Le Snetap-FSU appelle les stagiaires qui se retrouvent dans cette situation de report d'inspection à prendre contact au plus vite avec les élus paritaires de leur corps d'accueil ([à retrouver ici](#))

La note de service du 30 avril 2020 :



**Nds titularisation 2019-2020**